

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 9 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 9 septembre 2019, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

### **2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.**

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 août 2019.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Période de questions.
7. Soumission pour plomberie.
8. Programme d'aide à la voirie locale –volet entretien des routes locales — compensation de base aux municipalités
9. Lavage de tapis.
10. Embauche du vérificateur pour l'année 2020.
11. Mandat pour Monsieur RL Gravel Architect — Matricule #1221 01 5266
12. Journée civique.
13. Dépôt du règlement de la MRC de d'Autray # 225-1 Règlement modifiant le règlement 225- intitulé : « Règlement de contrôle intérimaire régissant la coupe d'arbres dans les boisés protégés de la plaine du Saint-Laurent. »
14. SOMUN — Sécurité civile.
15. Soumission pour les conduits des hottes de cuisine du 750 A et B.
16. Duplex et Église.
17. Premier projet — Règlement 68-13 — Modifiant le règlement de zonage numéro 68
  - 17.1 Avis de Motion Règlement 68-13.
  - 17.2 Adoption du Premier règlement 68-13.
18. Premier projet — Règlement 2019-09-09 — Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 18.1 Avis de Motion Règlement 2019-09-09.
  - 18.2 Adoption du Premier règlement 2019-09-09.
19. Demandes.
  - 19.1 Société Alzheimer de Lanaudière
  - 19.2 L'association pulmonaire — Sensibilisation.
  - 19.3 Centraide Lanaudière — Invitation — Bal en blanc
  - 19.4 Demande de soutien — Cœur et de nature avec Grenville sur la Rouge
  - 19.5 Culture de cannabis.
  - 19.6 Opération nez rouge.
  - 19.7 Semaine Nationale des proches aidants 2019.
20. Rapport de la directrice générale.
21. Correspondance.
22. Divers.
23. Levée de l'assemblée.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 9 septembre 2019

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**Résolution n° 2019-09-563**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2019.**

**Résolution n° 2019-09-564**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 août 2019.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**5. COMPTES À PAYER.**

**Résolution n° 2019-09-565**

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 13 août 2019 au 5 septembre 2019.

<b><u>Total des comptes à payer</u></b>	<b><u>17 518,06 \$</u></b>
<b><u>Compte en Banque au 5 septembre 2019</u></b>	<b><u>243 117,77 \$</u></b>

**EN CONSÉQUENCE**, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande quand la mise en vente de duplex (presbytère) et l'église va avoir lieu.

Les promoteurs du Faubourg de l'Érablière informe le conseil que les chemins dans le développement ont débutés le 09 septembre 2019. Ils mentionnent de la possibilité que la rue des merles bleus ne résiste pas au passage des nombreux camions

Au point 22 divers il y aura une résolution.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 9 septembre 2019

**7. SYSTÈME DE CHAUFFAGE**

SOUSSION DE PLOMBERIE BOUCHER

Changer les valves sur radiateur et faire la mise en marche du système de chauffage

Sous-total 3560.00\$ plus taxes

**Résolution n° 2019-09-566**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de faire réparer le bris du système de chauffage et de faire un test avec une pression d'air.

Suite au résultat, s'il s'avère que les valves ne résistent pas et qu'elles brisent, il faudra les remplacer. Si elles sont bonnes, la municipalité ne les remplacera pas avant le printemps 2020

Et il faudra repartir le système.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**8. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –VOLET  
ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES — COMPENSATION DE  
BASE AUX MUNICIPALITÉS**

**Résolution n° 2019-09-567**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 8 346 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Monsieur Martin Bibeau, appuyé par Monsieur Maxime Giroux, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**9. LAVAGE DE TAPIS.**

**Résolution n° 2019-09-568**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'autoriser la directrice générale à engager la firme offrant le meilleur prix et de faire laver les tapis du centre pour la fin de novembre.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 9 septembre 2019

**10. EMBAUCHE DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2020**

**Résolution n° 2019-09-569**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'embaucher Madame Martine Gauthier à titre de vérificatrice pour l'année 2020. Ces honoraires seront entre 4 375 \$ et 5 000 \$ plus taxes selon les heures qu'elle passera au dossier.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**11. MANDAT POUR MONSIEUR RL GRAVEL ARCHITECT —  
MATRICULE #1221 01 5266**

**Résolution n° 2019-09-270**

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'entériner la signature du mandat pour l'expertise du dossier matricule #1221 01 5266. Ce mandat sera exécuté pas RL Gravel Architect au montant de 4000 \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**12. JOURNÉE CIVIQUE**

**Résolution n° 2019-09-271**

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Martin Bibeau que la journée civique soit le 8 décembre 2019. Il sera important de s'assurer de la collaboration des loisirs. Il a été suggéré d'acheter des bons d'achats d'une valeur de 400 \$ pour le tirage du cadeau. Le traiteur pour le buffet sera Madame Colombe Cloutier Charbonneau et un repas traditionnel a été choisi comme par les années passées, avec un forfait clé en main. La directrice générale fera l'embauche du service de Saindoux magicien.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**13. DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE LA MRC DE D'AUTRAY # 225-1**

Règlement modifiant le règlement 225- intitulé : « Règlement de contrôle intérimaire régissant la coupe d'arbres dans les boisées protégées de la plaine du Saint-Laurent. »

**14. SOMUN — SÉCURITÉ CIVILE.**

**Résolution n° 2019-09-572**

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Maxime Giroux de s'abonner à SOMUN pour un frais de base de 500 \$ annuellement et 200 \$ pour entrer les données.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
Monsieur Martin Bibeau vote contre.  
La résolution est adoptée à majorité.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 9 septembre 2019

**15. SOUSSION POUR LES CONDUITS DES HOTTES DE CUISINE  
DU 750 A ET B**

La soumission pour les conduits des hottes de cuisine est de 1089 \$ plus taxes.

Ce point est reporté à une date ultérieure, cependant Monsieur Sylvain paré va replacer le conduit déjà existant.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**16. DUPLEX ET ÉGLISE.**

Pour l'église, le conseil est d'avis de la conserver, par contre s'il y avait une proposition qui ne dénaturerait pas le bâtiment, le conseil serait ouvert à la considérer.

**Résolution n° 2019-09-573**

Après discussion pour le duplex ;

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Marjolaine Marois de mandater la directrice générale d'entreprendre les démarches pour vendre le duplex (Presbytère) pour un montant minimum de 150 000 \$. Celui-ci doit être vendu sans garantie légale.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**17. PREMIER PROJET — RÈGLEMENT 68-13 — MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 68**

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du règlement, les conseillers en ayant pris connaissance.

**17.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 68-13.**

L'avis de motion est donné par Monsieur Bernard Coutu, concernant le règlement de zonage numéro 68.

**17.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 68-13.**

**Résolution n° 2019-09-574**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté, le 3 juin 1991, le Règlement de zonage numéro 68;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorisent le conseil à modifier le règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 68 afin d'y ajouter certaines dispositions spécifiques à certaines zones;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage doit se conformer au plan d'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** le conseil veut permettre le développement résidentiel du périmètre d'urbanisation et assurer la pérennité de la municipalité;

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 9 septembre 2019

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement comporte des modifications portant sur des objets susceptibles d'approbation référendaire ;

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal et unanimement résolu.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**18. PREMIER PROJET — RÈGLEMENT 2019-09-09 — RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du règlement, les conseillers en ayant pris connaissance.

**18.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-09-09.**

L'avis de motion est donné par Madame Audrey Sénéchal, concernant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**18.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2019-09-09.**

**Résolution n° 2019-09-574**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'adopter le premier projet de règlement concernant le règlement 2019-09-09, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et unanimement résolu.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**19. DEMANDES.**

**19.1 SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE.**

Cette demande est refusée

**19.2 L'ASSOCIATION PULMONAIRE — SENSIBILISATION.**

Cette demande est refusée

**19.3 CENTRAIDE LANAUDIÈRE — INVITATION — BAL EN BLANC.**

Cette demande est refusée.

**19.4 DEMANDE DE SOUTIEN — CŒUR ET DE NATURE AVEC GRENVILLE SUR LA ROUGE.**

**Résolution n° 2019-09-575**

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'envoyer une résolution d'appui, mais le conseil veut voir l'évolution du dossier avant de déterminer s'il les appuie financièrement.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 9 septembre 2019

**19.5 CULTURE DE CANNABIS.**

Cette demande est refusée.

**19.6 OPÉRATION NEZ ROUGE.**

Cette demande est refusée.

**19.7 SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS 2019.**

Cette demande est refusée.

**20. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

**20.1 LA PANCARTE DU 50 KILOMÈTRES / HEURE**

La pancarte dans le premier rang avant d'arriver au village, est à changer. Elle n'est plus visible le soir. La directrice générale a fait la demande au MTQ de la remplacer et la demande a été acceptée. La vitesse temporaire sera de 70 km / heure.

**20.2 ISOLATION DU GRENIER**

La cellulose a augmenté de 9 % donc un montant de 250 \$ sera ajouté sur la soumission.

Voici le tableau de la soumission qui a été présenté au conseil de mars :

	Défecteurs	Celluloses	Total avant taxes
Isolation Rochette Inc.	350 \$	2 800\$	3 150 \$
Majeau et frère.	930 \$	2 800 \$	3 730 \$

**Résolution n° 2019-09-576**

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'accepter le nouveau prix de 3400 \$ plus taxes de la firme Isolation Rochette Inc.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**20.3 SUBVENTION POUR LES LOISIRS**

La directrice générale informe le conseil qu'elle avait fait une demande de subvention pour des petits jeux d'eau ou des sorties. Elle a été acceptée et un chèque de 500 \$ a été émis; cette aide financière provient du programme « Soutien à l'action bénévole 2019-2020 »

**Résolution n° 2019-09-577**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter de faire un chèque de 500 \$ aux loisirs pour qu'ils achètent des petits jeux d'eau aux enfants du camp de jour ou faire des sorties.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**20.4 BANC DE L'ÉGLISE**

Un citoyen demande s'il pourrait acheter un banc (celui où son grand-père s'assoyait) et combien le conseil veut le vendre.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 9 septembre 2019

**Résolution n° 2019-09-578**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Marjolaine Marois d'accepter de vendre les bancs de l'église au prix de 200 \$ pour les petits et 300 \$ pour les grands. Pour un lot de plusieurs bancs, une offre pourra être présentée au conseil.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**20.5 INVITATION GRAND PRIX DE LA CULTURE**

Le conseil est invité à la soirée de Gala de la culture de Lanaudière au coût de 25 \$.

**20.6 MUR ET PORTE DU LOCAL ÉLECTRIQUE.**

La directrice générale a demandé à Monsieur Sylvain Paré de faire un mur pour recevoir la boîte électrique pour la génératrice et de refaire une porte pour le local des loisirs.

**20.7 DOCUMENTS POUR INFORMATION.**

Il y avait aussi deux documents, dont un communiqué sur la mobilité durable, évènement d'automne et un à propos de Poste Canada et les élections.

**20.8 DISCUSSION DE L'OBLIGATION DE RECONSTRUIRE APRÈS UN INCENDIE.**

La directrice générale informera le propriétaire du 201 rue Principale de ses droits pour la reconstruction de sa maison.

**20.9 DISCUSSION SUE LE RÈGLEMENT POUR LES ANIMAUX.**

Après discussion, ce point est reporté.

**20.10 SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE**

La municipalité recevra une subvention d'une aide financière maximale de 6 000 \$

**21. CORRESPONDANCE.**

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

**22. DIVERS.**

**22.1 CHEMIN DES MERLES BLEUS**

**Résolution n° 2019-09-579**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'accepter que les promoteurs du Faubourg de l'Érablière informe Monsieur Denis Gamelin, maire si le chemin ne résiste pas au passage des nombreux camions afin que celui-ci puisse agir pour que la rue ne se dégrade pas.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 9 septembre 2019

**23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 10 HEURES 25**

**Résolution n° 2019-09-580**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Madame Audrey Sénéchal

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Denis Gamelin,  
Maire

---

Francine Rainville,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---